

## Reconnaissance de dette pour travaux

## Par navarro, le 13/02/2008 à 08:55

## Bonjour,

Je vis depuis 3 ans avec mon amie. Celle-ci vient de percevoir une somme d'argent issue de la vente de son bien immobilier de sa vie précédente, et désire investir dans ma maison sur une véranda afin de fermer la terrasse.

Le montant des travaux s'élèvent à 7500 euros. Je désire faire les choses convenablement et rédiger un document de manière à ce qu'elle ne soit pas lésée si je venais à décéder ou bien si nous venions à nous séparer.

Je voudrais également savoir si au fil des ans passés il y a une décote dans la dette pour vétusté, par exemple.

Merci d'avance pour votre réponse